FRC I. 3034

3034

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Case
FRC
10767

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR BERTRAND (du Calvados),

Sur la nécessité de déclarer la patrie en danger.

Séance du 28 fructidor an 7.

Représentans du Peuple,

Si les dangers de la patrie n'étoient pas imminens, si le tableau ne vous en eût pas été fait à cette tribune, si vous n'en étiez pas tous convaincus, je vous les retracerois avec des caractères vrais, et qui proscri-

roient le doute que notre collègue Chénier s'est efforcé de faire naître dans vos esprits, en supposant que notre position est moins affligeante qu'au mois de juillet 1792. Je ne dirai qu'un mot, et ce mot suffira pour prouver l'erreur involontaire de notre collègue Chénier : alors le peuple français étoit dans la jeunesse de la liberté ; et, depuis les crimes du royalisme, l'ont presque conduit à douter si elle étoit un bienfait..... Alors le peuple quittoit à peine l'esclavage de quatorze siècles, et, depuis, les débris de ses fers sont consumés par la rouille, et les maux *présens* sont plus fortement sentis que les maux *à venir*. . . .

Je n'examinerai donc que ces deux questions : Les dangers qui menacent la liberté et la constitution doivent-ils être déclarés au peuple français ? Quels doivent être les effets de cette déclaration ? . . . . Tout autre examen devient une superfétation dans l'importante discussion qui nous occupe. . . .

Si je voulois endormir le peuple sur les bords de l'abyme, si je voulois contribuer à renouer ses fers ; si je voulois le faire passer d'un gouvernement qui consacre la liberté et l'égalité, sous la verge du despotisme ; si je voulois préparer une honteuse transaction avec la ligue impie qui menace la liberté du monde ; si je voulois trahir notre fidèle allié, le gouvernement espagnol ; si je voulois faire rayer la France du nombre des puissances de l'Europe, en favoriser le triste et honteux partage entre les ennemis de l'humanité ; si je voulois, ou faire une hécatombe des républicains italiens, helvétiens, bataves, belges et français, ou les réduire à l'explosion terrible du désespoir, ... je m'imposerois un absolu silence sur les dangers de ma patrie. . . . . .

Oui....! peuple français, tous ces fléaux te me-

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

nacent et sont prêts à te dévorer.... Oui, le torrent de la tyrannie est prêt à se déborder sur le sol de la grande nation....

Représentans, vous hésitez à faire cette déclaration....! Mettez donc aussi en problême si la liberté est un bienfait, si le peuple français en est digne, s'il a la ferme volonté de la conserver....

Vous hésitez à faire cette déclaration...! Mettez donc aussi en problême si le danger double le courage, les efforts, l'énergie, s'il multiplie les moyens de défense et d'attaque....!

Sentinelles avancées pour veiller au salut de l'état, comment voulez-vous que l'armée s'éveille, si vous ne criez pas, aux armes! pour annoncer l'approche de l'ennemi....?

Mais quels seront les effets de cette déclaration? Représentans, je l'ai déja dit: le sentiment du danger double le courage, les efforts, l'énergie, multiplie les moyens de défense et d'attaque.... Le zèle des autorités s'éveille, devient plus actif; l'action du gouvernement obtient la rapidité de l'éclair; les ajournemens sont proscrits; l'apathie se change en activité, l'insouciance en sollicitude, et le danger commun devient personnel à chaque membre du gouvernement. Voilà le résultat de la déclaration des dangers de la patrie....; voilà ses premiers et salutaires effets; voilà le *ressort* (1) des gouvernemens populaires!

---

(1) Je doute que le conseil *soporifique* donné au peuple par Boulay (de la Meurthe), de rester *assis*, si ce n'est sur des *faisceaux d'armes*, puisse prévaloir sur ce principe.

Je doute encore davantage que le peuple, que ses représentans, que le Directoire exécutif, attendent le salut de la République *de la dissolution de la coalition des rois par le comble de leurs succès*..... J'ai plus de confiance, et tous les républicains, tous les *Français même*

Mais je vous dois toute ma pensée. Si j'étois simple citoyen, loin du poste que j'occupe, je ferois ce dilemme : ou les représentans du peuple sont fidèles à leur mandat, ou ils trahissent la cause du peuple. Dans le premier cas, convaincus qu'ils ne sont au poste honorable qu'ils occupent que *par* et *pour* le peuple, ils l'avertiront de ses dangers, ils régulariseront, par des lois justes, les mesures efficaces que les circonstances commandent; ils dirigeront l'énergie et le courage du peuple; ils éviteront les terribles effets de son désespoir.... ! Dans le second cas, ils dissimuleront les dangers, ils refuseront de les déclarer, pour que le peuple, surpris dans la nuit profonde d'un sommeil léthargique, ne se réveille que chargé des fers dont le farouche Sowarow aura déterminé le poids.

Voilà, n'en doutez pas, le raisonnement simple que fera le peuple:.... calculez-en les suites, et choisissez.....

J'ai entendu hier un jeune orateur, Lucien Bonaparte,

---

seront de mon avis; j'ai plus de confiance, dis-je, dans le déploiement des ressources de la Nation en hommes et en argent (pourvu que les hommes soient commandés par des généraux républicains et habiles, et que l'argent ne soit pas dévoré par des vampires enhardis par l'impunité) pour repousser les ennemis qui nous menacent, que dans l'*excès et le comble de leurs succès*.... Il est vrai que, par une heureu e et consolante contradiction, cet orateur, auquel j'aurois desiré répondre, nous a assuré de ses dispositions à adopter toutes les mesures *fortes et efficaces* pour sauver la patrie de ses dangers (qu'il n'a pas niés !) attendons tout de ces salutaires dispositions. Les républicains, impatiens d'affermir la République par l'anéantissement de ses ennemis intérieurs et extérieurs, ne tarderont pas d'en faire l'*essai*. Ils sont persuadés (les républicains) que, dans un gouvernement populaire, on n'obtient de sacrifices que lorsque leur utilité est démontrée au peuple : sans cela, il crie, il a le droit de crier *à l'arbitraire*. Ceux qui ne sont pas encore guéris des idées *monarchiques*, *aristocratiques*, *oligarchiques* ou même *théocratiques*, critiqueront peut-être ces principes, mais ils n'en diminueront pas la vérité.

qui naguères s'honoroit d'être d'un parti qui, au 30 prairial, renversa des brigands et des traîtres ; d'un parti qui, depuis, n'a pu obtenir contre eux l'acte de justice que la nation demandoit à grands cris : je l'ai entendu dire qu'il falloit ajourner l'opposition, que l'Angleterre venoit de nous en donner le salutaire exemple..... Grand dieu ! y auroit-il donc un point de contact entre le parti que cet orateur suppose, et le gouvernement anglais usurpant la liberté, les droits du peuple irlandais ?..... Non, non ! il n'existe ici que des Français et des républicains, qui, pour conserver la liberté, ne prendront pas les leçons du plus perfide et du plus cruel des gouvernemens..... Il a parlé d'*opposition*. Et contre qui ?..... Ce n'est pas contre le Directoire exécutif..... Je jure que les membres nouvellement élus ont la confiance du Corps législatif..... Je jure que nous conserverons toutes les attributions constitutionnelles du Directoire ; je jure que notre devise est : « La Constitution de l'an 3, » *l'intégralité* du territoire français déterminé par les » lois ; la liberté ou *la mort !*..... »

On a parlé du retour des excès de 93 comme suite de la déclaration des dangers de la patrie..... Qu'y a-t-il donc de commun entre les crimes de quelques brigands soutenus par une municipalité conspiratrice, et dominant un corps unique, dominé lui-même par les partisans de cette municipalité, et un Corps législatif dont l'un propose et l'autre sanctionne les lois, et un Directoire qui les fait exécuter ?..... qu'y a-t-il de commun entre les élémens qui composent ces trois autorités, et ceux qui composoient la Convention nationale, réunissant tous les pouvoirs, sans pacte social, sans constitution ?.....

Le peuple français, après avoir joui pendant quatre ans de la meilleure constitution qu'aucun peuple se

soit encore donnée, par l'influence de laquelle il a donné, pendant deux ans, des lois à l'Europe, à l'abri de laquelle il jouiroit complétement des fruits de la victoire, si la trahison, l'ineptie, l'immoralité et la *dictature* ne l'avoient suspendue; le peuple français, dis-je, peut-il être supposé capable de renoncer à tant de bienfaits pour leur substituer l'anarchie, la guerre civile et l'esclavage?.....

Non, en donnant au peuple français l'éveil sur les dangers qui menacent sa liberté et sa constitution, vous ne le provoquez pas à des crimes qui le précipiteroient vers sa ruine..... Non, il reculeroit d'horreur..... et vous mériteriez d'être les premières victimes de son indignation. Ce ne sont pas des excès que vous provoquez; c'est son énergie, ses efforts, son courage, *guidés* par des *lois* qui prescrivent des mesures aussi grandes que ses dangers. Voilà les effets naturels et salutaires de cette déclaration *vraie*, *nécessaire*, *indispensable*.

Réfléchissez, représentans, sur les effets désastreux de votre silence, lors sur-tout qu'après une discussion solemnelle, cette déclaration eût été rejetée..... Les dangers iroient en croissant, et les moyens d'y parer en diminuant. Vous ressembleriez à un médecin qui administre l'*opium* à un malade affaissé par la stagnation des humeurs, au lieu de donner à la nature une secousse salutaire pour rétablir la circulation; ou, pour parler sans figure, vous diriez au peuple: Dors sur le duvet de la confiance et de la sécurité; les dangers dont on te parle ne sont que des chimères.....!

Représentans, quelques hommes timides qui voudroient recevoir la mort dans le sommeil béniroient la main qui leur auroit donné le breuvage somnifère; mais l'éveil des républicains seroit subit, leurs mouvemens seroient irréguliers et terribles . . . . . C'est à

vous de les diriger . . . . Au nom de la patrie, au nom de l'humanité, conservez la liberté, conservez la constitution : garantissez la République des périls qui la menacent, en les déclarant au peuple français.

Je ne dis plus qu'un mot, et je préviens le Conseil qu'il s'adresse aux hommes timides et de bonne foi qui ne cessent d'avoir devant les yeux et de caresser la crainte des révolutions.

C'est que les hommes foibles et timides ont toujours forcé aux mouvemens révolutionnaires, sans règle et sans direction, par leur opposition aux mesures énergiques que les circonstances commandoient ; c'est qu'ils ont forcé à substituer des demi-mesures, qui, comme le disoit, il y a peu, notre collègue Gaudin, augmentent les dangers au lieu de les diminuer ; c'est qu'ils ont toujours lassé la patience du peuple, l'ont porté à des mouvemens révolutionnaires, qu'il n'a plus été au pouvoir du Corps législatif de diriger, et d'utiliser pour la chose publique.

Il me semble entendre quelques hommes qui ne doutent de rien, s'écrier ! Nous saurons les comprimer . . . . ! Je vous entends : je comprends ce cri impie . . . Quand il n'y aura plus de républicains, il n'y aura plus de mouvemens populaires ; et alors votre sommeil ne courra risque d'être troublé que par le bruit des fers. . . Louis Capet seroit peut-être encore sur le trône constitutionnel sans son *veto* sur toutes les mesures de salut public décrétées par le Corps législatif. Cette résistance fut heureuse, sans doute ; mais vous n'êtes pas dans une position à vouloir, à pouvoir changer en mieux votre constitution. Prenez donc les moyens de la conserver avec ses plus fermes appuis.... Et si telle étoit la colère du ciel qu'il eût décrété la mort des républicains, faites au moins qu'ils périssent en défendant la liberté contre une tyrannie étrangère...!

Je vote pour le projet de déclaration présenté par mon collègue Jourdan, et j'atteste mes concitoyens que je n'ai pas contribué à les endormir sur les bords du précipice.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE,
Premier jour complémentaire an 7.